

Notification 2026/016

21 septembre 2026

NOTIFICATION AUX PARTIES

Lutte contre les prélèvements illégaux et non durables d'espèces migratrices : questionnaire d'évaluation des besoins stratégiques

Lors de sa quinzième réunion (COP15), la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a lancé l'Initiative mondiale sur le prélèvement d'espèces migratrices (GTI) afin de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre les prélèvements illégaux et non durables d'espèces migratrices. En vertu de la Décision 15.195 (a), le Secrétariat a été invité à élaborer une approche plus intégrée afin de soutenir efficacement les Parties dans la gestion des pressions exercées par les prélèvements illégaux et non durables d'espèces migratrices. Pour ce faire, le Secrétariat mène actuellement une évaluation des besoins stratégiques. Le questionnaire figurant à l'Annexe s'inscrit dans le cadre de cette évaluation et s'appuie sur :

- l'Examen des aspects transversaux (UNEP/CMS/COP15/Doc.28.1/Annex 1), qui identifie les possibilités de mieux coordonner les initiatives, programmes de travail, plans d'action et orientations existants de la CMS en matière de prélèvements illégaux et non durables ;
- l'analyse préliminaire de la GTI (UNEP/CMS/COP15/Doc.28.1/Annex 2), qui passe en revue les connaissances actuelles concernant l'ampleur et les facteurs à l'origine des prélèvements illégaux et non durables, les mesures existantes, les exemples de bonnes pratiques et les besoins prioritaires en matière de capacités, et formule des recommandations en vue d'une évaluation plus exhaustive ;
- les informations existantes contenues dans les rapports nationaux de la CMS, la littérature publiée, les évaluations antérieures et les connaissances des experts.

Les réponses à ce questionnaire contribueront à l'évaluation des besoins stratégiques, qui vise à :

- identifier les espèces migratrices prioritaires, les zones géographiques concernées et les besoins en matière de mise en œuvre ;
- évaluer l'ampleur, les tendances, les facteurs déterminants et les impacts des prélèvements illégaux et non durables, en accordant une attention particulière aux facteurs déterminants et aux mesures prises au niveau national ;
- identifier les points forts, les lacunes et les difficultés de mise en œuvre des législations, politiques et cadres institutionnels nationaux existants ;
- définir les priorités en matière d'assistance technique, de renforcement des capacités et de coopération internationale ;

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>

- contribuer à l'élaboration de stratégies nationales et régionales ainsi que d'autres outils de mise en œuvre dans le cadre de la GTI ;
- définir les priorités du programme de travail intersessions de la GTI.

Le Secrétariat invite les Parties à remplir et à renvoyer le questionnaire figurant à l'Annexe au plus tard le **30 octobre 2026**. Les Parties sont invitées à consulter, selon le cas, les autorités nationales compétentes, les institutions scientifiques et les autres parties prenantes lors de l'élaboration de leur réponse.

Les questionnaires remplis, ainsi que toute question concernant la présente notification, doivent être envoyés au Secrétariat de la CMS à l'adresse suivante : tatjana.rosen@un.org.

Section 1. Espèces prioritaires et zones géographiques ciblées

1. Quelles espèces migratrices (ou taxons, ou autres groupes d'espèces) inscrites aux annexes de la CMS devraient être considérées comme prioritaires pour une action dans le cadre de la GTI dans votre pays ou région ?

Pour chaque espèce, taxon ou groupe prioritaire, veuillez décrire :

- 1 les principales formes de prélèvements illégaux et non durables ;
- 2 les principales menaces et préoccupations en matière de conservation associées à ce type de prélèvement ;
- 3 les raisons pour lesquelles l'action est considérée comme une priorité ;
- 4 si la question relève principalement du domaine national, transfrontalier ou concerne l'ensemble d'une voie migratoire ou d'une population ;
- 5 si le prélèvement est destiné à un usage strictement national ou comporte une composante de commerce international ;
- 6 les principaux besoins en matière de mise en œuvre (par exemple, amélioration de la législation, application de la loi, suivi, engagement communautaire, sensibilisation ou coopération internationale).

Espèce	1	2	3	4	5	6

2. Quelles zones géographiques, voies de migration ou paysages transfrontaliers (dans votre pays ou votre région, ou le long de la route migratoire de l'espèce) devraient être considérés comme prioritaires pour la mise en œuvre de la GTI ?

Veuillez expliquer :

- 1 pourquoi ces domaines sont des priorités ;
- 2 les principales formes de prélèvements illégaux et non durables qui se produisent dans ces zones ;
- 3 si ces problèmes sont principalement d'ordre national ou transfrontalier ;
- 4 les principaux défis liés à la mise en œuvre.

Priorité	1	2	3	4

3. Existe-t-il des lacunes importantes en matière d'information ou de connaissances qui limitent votre capacité à évaluer ou à combattre les prélèvements illégaux et non durables ?

Veuillez décrire les éventuelles lacunes concernant :

- 1 les espèces ou populations prioritaires ;
- 2 les zones géographiques ou routes migratoires prioritaires ;
- 3 l'ampleur, les tendances ou les facteurs à l'origine des prélèvements illégaux et non durables ;
- 4 l'efficacité des réponses existantes ;
- 5 le suivi, la recherche ou la collecte de données.

1	2	3	4	5

Section 2. Échelle et tendances

4. De quelles informations dispose-t-on actuellement pour évaluer l'ampleur, les tendances et les caractéristiques des prélèvements illégaux et non durables des espèces migratrices prioritaires identifiées à la Section 1 ?

Espèce	

Veuillez décrire les principales sources d'information, telles que :

- les programmes de suivi ;
- les études scientifiques ;
- les données des forces de l'ordre et du système judiciaire ;
- le suivi communautaire, les connaissances traditionnelles ou locales ;
- les observations des experts ;
- d'autres sources pertinentes.

Dans la mesure du possible, veuillez commenter la fiabilité, la couverture géographique et les éventuelles limites significatives des informations disponibles.

5. D'après les données disponibles, les pratiques de prélèvement illégal et non durable ont-elles changé ces dernières années ?

Si oui, veuillez décrire :

- 1 les principales tendances observées ;
- 2 les principaux moteurs de ces changements ;
- 3 si ces changements concernent principalement le prélèvement illégal, le prélèvement non durable, ou les deux ;
- 4 si ces changements se produisent au niveau national, transfrontalier ou au niveau des voies de migration ou des populations.

1	
2	
3	
4	

Section 3. Facteurs déterminants et motivations

6. Quels sont les principaux facteurs et les principales motivations à l'origine du prélèvement illégal et non durable de l'espèce que vous avez identifiée ?

Espèce	Facteurs déterminants et motivations

Voici quelques exemples :

- *But lucratif : prélèvement illégal à des fins de revenu ou de profit financier par la vente d'espèces sauvages ou de produits issus d'espèces sauvages.*
- *Consommation des ménages : prélèvements illégaux à des fins alimentaires, de médecine traditionnelle ou à d'autres fins de subsistance dans les ménages.*
- *Protection des humains ou des biens : prélèvement illégal effectué dans le but de protéger des humains, du bétail, des cultures, des biens ou d'autres ressources naturelles perçues comme étant menacées.*
- *Droits traditionnels : prélèvements illégaux motivés par la conviction que l'accès traditionnel ou les droits de récolte coutumiers ont été injustement limités.*
- *Non-respect de la réglementation : prélèvement illégal résultant d'un non-respect délibéré, d'une non-conformité ou d'un manquement aux obligations découlant de lois ou de règlements jugés injustes ou inappropriés.*
- *À des fins récréatives : prélèvement illégal visant à tirer du plaisir ou de la satisfaction de la chasse ou de la pêche.*

- *Statut ou identité : prélèvement illégal motivé par le statut social, le prestige, l'identité culturelle ou la réputation personnelle.*
- *Manœuvres déloyales : prélèvement illégal motivé par le défi d'échapper aux forces de l'ordre ou de les déjouer.*
- *Rébellion ou protestation : appropriation illégale exprimant une forme de résistance ou d'opposition aux autorités ou aux politiques publiques.*
-

Section 4. Impacts sur la conservation

7. Quels sont les impacts les plus significatifs des prélèvements illégaux et non durables sur les espèces migratrices identifiées et leurs populations ?

Espèce	

Voici quelques exemples :

- *Déclin des populations d'espèces*
- *Destruction de l'habitat*
- *Extirpation locale*
- *Atteinte à la sécurité alimentaire des communautés locales et des communautés autochtones*
- *Impacts sur les écosystèmes*
- *Conséquences sur les populations de prédateurs ou de proies*

8. Quelles conséquences écologiques, économiques ou sociales plus larges ont résulté de ces prélèvements illégaux et non durables ?

Veuillez prendre en considération, le cas échéant, les impacts sur le fonctionnement des écosystèmes, les services écosystémiques et les moyens de subsistance locaux (y compris les pratiques culturelles, la sécurité alimentaire, etc.).

Section 5. Réponse nationale actuelle

9. Parmi les politiques, les textes législatifs, les mesures de gestion ou les programmes de conservation actuellement en vigueur visant à répondre aux prélèvements illégaux et non durables des espèces identifiées dans ce questionnaire, lesquels ont été particulièrement efficaces ou inefficaces ?

Section 6. Besoins en matière de mise en œuvre

10. Quels aspects nécessitent le plus de renforcement pour lutter efficacement contre l'exploitation illégale et non durable des espèces identifiées (dans votre pays) ?

Espèce	

Voici quelques exemples :

- *législation et politiques*
- *gouvernance et application de la loi*
- *suivi*
- *recherche scientifique*
- *gestion des données*
- *pouvoir judiciaire*
- *engagement communautaire*
- *coopération transfrontalière*
- *coordination institutionnelle*
- *formation*

11. Quels secteurs, institutions ou parties prenantes devraient être activement impliqués pour les espèces identifiées ?

Espèce	

12. Quelles formes d'assistance technique ou de soutien international seraient les plus précieuses pour votre pays ?

Section 7. Application et surveillance

13. Quels sont les principaux atouts et faiblesses du système actuel de contrôle de l'application de la loi dans votre pays ?

Par exemple :

- *détection ;*
- *collecte de renseignements ;*
- *enquêtes ;*
- *poursuites ;*
- *pouvoir judiciaire ;*
- *douanes ;*
- *contrôles aux frontières ;*
- *capacité des gardes forestiers ;*
- *la coopération interorganisations.*

14. Comment les prélèvements illégaux et non durables sont-ils actuellement surveillés et évalués (vous pouvez répondre de manière générale, en vous concentrant sur un taxon spécifique ou sur un biome particulier) ?

15. Quelles autres approches de suivi, quels indicateurs ou quelles technologies pourraient améliorer la mise en œuvre ?

Section 8. Élaboration d'une stratégie nationale

16. Votre pays dispose-t-il actuellement d'une stratégie nationale, d'un plan d'action ou d'un cadre équivalent visant à lutter contre les prélèvements illégaux et non durables des espèces migratrices ?

17. Si OUI, quels sont ses principaux atouts, ses principales faiblesses et les principaux défis liés à sa mise en œuvre ?

18. Si votre pays devait élaborer ou actualiser une stratégie nationale pour lutter contre les prélèvements illégaux et non durables des espèces migratrices, quelles seraient ses trois principales priorités ?

Section 9. Tableau de bord national

19. Connaissez-vous l'un des éléments suivants :

- **Tableau de bord de la CMS sur l'abattage illégal d'oiseaux : OUI/NON**
- **Boîte à outils analytique et cadre d'indicateurs de l'ICCWC sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts : OUI/NON**
- **Tableau de bord de l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT) : OUI/NON**

20. Un tableau de bord national d'auto-évaluation constituerait-il un outil utile pour soutenir la mise en œuvre de mesures nationales et régionales visant à lutter contre les prélèvements illégaux d'espèces migratrices (par exemple, une stratégie nationale, un plan d'action de la CMS, un Mémoire d'entente (MdE) ou toute autre initiative relative à des espèces ou à une région relevant de la CMS) ? Pourquoi ? Ou pourquoi pas ?

Un tableau de bord permettrait de procéder à une auto-évaluation simple et périodique des progrès réalisés au niveau national, contribuerait à identifier les lacunes et les priorités en matière de mise en œuvre, faciliterait l'établissement de rapports et servirait de base aux demandes d'assistance technique.

Par exemple, il pourrait évaluer les progrès accomplis dans des domaines tels que :

- **Gouvernance et planification** (par exemple : adoption d'une stratégie nationale, mise en place d'un mécanisme de coordination) ;
- **Législation et politiques** (par exemple, une protection juridique adéquate pour les espèces migratrices prioritaires) ;
- **Connaissances et suivi** (par exemple : programme de suivi mis en place, incidents de prélèvements illégaux enregistrés, tendances de population disponibles) ;
- **Évaluation des menaces** (par exemple, identification des espèces prioritaires, des facteurs de menace et des zones à haut risque) ;
- **Application de la loi** (en matière de contrôle, par exemple : effectifs des gardes forestiers, coopération interinstitutionnelle, contrôles fondés sur le renseignement) ;
- **Pouvoir judiciaire et ministère public** (par exemple, enquêtes et poursuites efficaces en matière d'atteinte à la vie sauvage) ;
- **Engagement communautaire** (par exemple, programmes de sensibilisation, atténuation des conflits, participation communautaire) ;
- **Technologie et innovation** (par exemple : SMART, pièges photographiques, IA, drones ou autres technologies soutenant la surveillance et l'application de la loi) ;
- **La coopération internationale** (par exemple, le partage d'informations, la surveillance conjointe, la collaboration transfrontalière) ;
- **Suivi et évaluation** (par exemple, examen périodique de la mise en œuvre et gestion adaptative).

Un système de notation simple (par exemple, 0 = non initié, 1 = prévu, 2 = partiellement mis en œuvre, 3 = entièrement mis en œuvre, 4 = entièrement mis en œuvre et régulièrement évalué) pourrait permettre aux pays de suivre les progrès au fil du temps.

À votre avis :

- Un tel tableau de bord serait-il utile ?
- Quels éléments offriraient la plus grande valeur ?
- Quels sont les préoccupations ou les limitations à prendre en compte lors de sa conception ?

21. Une stratégie mondiale visant à lutter contre les prélèvements illégaux et non durables d'espèces migratrices constituerait-elle un cadre utile pour orienter la mise en œuvre au niveau national et régional ? Pourquoi ? Ou pourquoi pas ?